



Conseil économique et social

Distr. générale
19 mars 2019
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Point 3 b) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : Questions nouvelles, tendances, domaines d'intervention et approches novatrices en vue d'aborder les problèmes ayant une incidence sur la situation des femmes, notamment l'égalité des sexes : les femmes et les filles d'ascendance africaine

Dialogue interactif sur le thème prioritaire « Femmes et filles d'ascendance africaine »

Résumé de la Présidente

1. Le 14 mars 2019, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue interactif consacré aux femmes et aux filles d'ascendance africaine. Le Vice-Président de la Commission, Mauricio Carabalí Baquero (Colombie), a présidé les débats après avoir fait une déclaration liminaire. Des observations liminaires ont été faites par les oratrices et orateurs invités suivants : Dominique Day, membre du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ; Caren Paola Yanez, Coordinatrice générale du Réseau des femmes africaines, latino-américaines, afro-caribéennes et de la diaspora ; Valdecir Nascimento, Coordinatrice exécutive de l'Instituto da Mulher Negra ; Sami Nevala, Administrateur des programmes de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ; Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Des ministres et des hauts responsables de six États membres ont contribué au dialogue, ainsi qu'un observateur et un représentant d'une Organisation des Nations Unies. Les représentants de dix organisations non gouvernementales ont également exposé leur point de vue. Le dialogue s'est achevé par les observations finales du Vice-Président.



Messages clefs

2. Les participantes et participants ont déclaré que les femmes et les filles d'ascendance africaine étaient confrontées à davantage de discrimination et d'obstacles que les autres femmes et filles, et encore plus désavantagées, héritage du passé et conséquence de formes multiples et croisées de discrimination. Il faut non seulement combattre les discriminations liées à la race et au genre, mais aussi venir à bout de la résistance aux initiatives qui visent à donner des chances égales à celles des autres aux femmes et filles d'ascendance africaine, les sortir de la marge de manière à ce qu'elles puissent participer au développement et en bénéficier, ainsi que remédier à leur exposition à des formes de discrimination multiples et croisées et au fait qu'elles soient bien plus souvent victimes de violences et de harcèlement que les autres et exclues des avancées économiques et politiques.

3. A également été soulignée l'importance d'entreprendre des réformes juridiques, politiques et institutionnelles fondées sur un bilan factuel de la situation des femmes et des filles d'ascendance africaine, y compris de leur rôle de moteur du changement. Il était indispensable de s'appuyer sur des données factuelles pour élaborer des politiques pertinentes et prévoir des interventions et des mesures qui garantissent le plein accès des femmes et filles d'ascendance africaine aux services sociaux, ainsi que pour faciliter le suivi et la mesure des progrès accomplis en vue de renforcer l'obligation de rendre compte des résultats en la matière.

Améliorer la participation politique, l'indépendance économique et l'accès aux services sociaux des femmes d'ascendance africaine

4. Les participantes et participants ont souligné que les femmes et les filles d'ascendance africaine jouaient un rôle clef dans l'élaboration de différents programmes de développement, mais qu'elles continuaient toutefois de se heurter à des obstacles dans l'accès à la protection sociale et aux services publics tels que les soins de santé, le logement, l'éducation et la justice, ainsi qu'à d'autres services publics et privés. Elles étaient également tenues à l'écart de la vie politique et économique.

5. Les participantes et participants ont donné des exemples de pratiques exemplaires, notamment des lois interdisant et pénalisant la discrimination à l'égard des femmes et des filles d'ascendance africaine, des plans d'action visant à promouvoir l'offre de services sociaux et juridiques et l'accès des femmes et filles d'ascendance africaine à ces derniers, et des mesures temporaires spéciales et mesures de discrimination positive qui permettent d'élargir les débouchés et d'améliorer l'accès de ces femmes et de ces filles à des postes qui leur seraient autrement inaccessibles du fait de leur situation.

6. Ont également été cités des exemples de mesures visant à réserver des crédits ou à créer des fonds spéciaux pour financer les initiatives économiques et culturelles présentant un intérêt pour les femmes et les filles d'ascendance africaine, ainsi qu'à promouvoir le dialogue interculturel parallèlement à la création de bureaux interculturels à l'échelle nationale. Les participantes et participants ont souligné que l'éducation et les campagnes de sensibilisation étaient des moteurs importants de l'avancement des femmes et du renforcement de leur participation à la vie politique, et ont appelé l'attention sur les nombreuses femmes et filles d'ascendance africaine qui occupent des postes d'influence et sont vues comme des exemples à suivre. Des exemples de mise à disposition de soins de santé, y compris sexuelle et procréative, ont également été donnés.

7. Les participantes et participants ont demandé que les données concernant les femmes et les filles d'ascendance africaine soient systématiquement collectées aux fins de l'examen et de l'analyse de la situation de ces femmes et de ces filles, et pour informer l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024). Il a été proposé d'utiliser les données du recensement de 2020 afin d'accroître le volume de données disponible. Il a par ailleurs été suggéré que l'Organisation des Nations Unies adopte une déclaration internationale sur les personnes d'ascendance africaine.

Lutter contre les inégalités, la discrimination et la violence dont sont victimes les femmes et les filles d'ascendance africaine

8. Les participantes et participants se sont dits préoccupés par le fait que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, les normes sociales préjudiciables et les stéréotypes de genre aient des conséquences encore plus graves pour les femmes et les filles d'ascendance africaine. Ils ont souligné que les femmes et les filles d'ascendance africaine étaient plus souvent victimes que les autres de harcèlement sexuel et de violence au sein du couple, et davantage touchées par le VIH/sida et stigmatisées à cause du virus. Les données agrégées masquent souvent le niveau disproportionné des violences et d'agressions sexuelles dont sont victimes les femmes et les filles d'ascendance africaine, y compris aux mains d'agents publics.

9. Les participantes et participants ont noté que des progrès avaient été faits dans la lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles d'ascendance africaine. Les amendements apportés à certaines constitutions nationales ont ouvert la voie à la reconnaissance de l'égalité en droits des femmes et des filles, y compris d'ascendance africaine. Les politiques sectorielles, notamment les politiques nationales de développement durable, de santé et de sécurité, incluent de plus en plus souvent des programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes d'ascendance africaine, en complément du cadre législatif existant. Ont également été soulignés les efforts déployés pour mettre en place des instances permettant aux femmes et aux filles d'ascendance africaine de différents pays de dialoguer et d'engager une action collective pour lutter contre la discrimination et les inégalités.

10. Les participantes et participants ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter efficacement contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles d'ascendance africaine, la prévenir et l'éliminer. Ils ont appelé à combattre le racisme par le dialogue entre les générations, ainsi que par des projets de réhabilitation et l'intégration de la question dans les programmes scolaires. Ils ont également demandé que les bureaux de statistique reçoivent les financements et le renforcement des capacités nécessaires à la collecte et à l'analyse, en bonne et due forme, de données ventilées par sexe, âge, appartenance ethnique et d'autres facteurs socioéconomiques. Ils ont enfin insisté sur l'importance d'un financement ciblé de la recherche consacrée aux questions qui intéressent et qui touchent les femmes et les filles d'ascendance africaine.